

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 10 novembre 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 1 octobre 2025 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2025-10-343**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 octobre 2025, avec les modifications suivantes :

### **AJOUTER :**

**4.7 Demandes de Bob Magnale, artisans brasseurs.**

**17.2 Octroi de contrat de gré à gré - Achat d'une station de remplissage en air respirable.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025.
  - 3.2 -** Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2026.
- 4 - CORRESPONDANCE**
  - 4.1 -** Invitation à collaborer avec le Corps de cadets 01 de Saint-Hyacinthe.
  - 4.2 -** Dépôt d'une lettre de remerciement.

- 4.3 - Demande d'utilisation du parc Roger-LaBrèque.
- 4.4 - Appui à la Journée de sensibilisation au Trouble du Développement du Langage (TDL).
- 4.5 - Dépôt d'une lettre de remerciement.
- 4.6 - Desserte en mesure d'urgence.
- 4.7 - Demande de Bob Magnale, artisans brasseurs.
- 5 - CONSEIL
  - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
  - 5.2 - Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026.
  - 5.3 - Résolution pour désigner la signataire de l'entente à intervenir avec Énergir.
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
  - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
  - 8.1 - Désignation des signataires d'une entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les Quartiers St-André Inc.
- 9 - TRÉSORERIE
  - 9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.
  - 9.2 - Résolution pour autoriser la trésorière à effectuer un transfert budgétaire.
  - 9.3 - Dépôt du rapport "Activités financières de fonctionnement."
  - 9.4 - Modification du fournisseur de location de terminaux et du traitement des transactions par cartes de crédit et de débit.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
  - 10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin d'autoriser les usages commerciaux para-agricoles dans la zone 208.
  - 10.2 - Résolution pour accepter le premier projet de règlement no.016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 et déterminer la date de l'assemblée publique de consultation.
  - 10.3 - Résolution pour autoriser la greffière à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture de carburant sans plomb régulier - sans service à la pompe pour la période du 01 décembre 2025 au 30 novembre 2027.
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
  - 11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche - Salarié de bureau - Paie et Ressources humaines.
- 12 - COUR MUNICIPALE
  - 12.1 - Résolution pour radier certains dossiers de la cour municipale.
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14 - TRAVAUX PUBLICS

**14.1** - Adjudication du contrat pour la fourniture de deux camionnettes.

**14.2** - Octroi de contrat de gré à gré - Contrôle de la qualité des matériaux et le suivi environnemental des sols contaminés - route Tétreault.

**15 - LOISIRS**

**15.1** - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi M18 d'Acton Vale.

**16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**16.1** - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'appel d'offres, pour le remplacement des équipements du décanteur #2 - Usine de filtration d'eau potable.

**17 - INCENDIE**

**17.1** - Demande de la brigade incendies d'Acton Vale.

**17.2** - Octroi de contrat de gré à gré - Achat d'une station de remplissage en air respirable.

**18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**18.1** - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Diane Loyer).

**19 - VARIA**

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2025-10-344**

**3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.2 - Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2026.**

...Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2026.

**Le conseil prend acte.**

**4 - CORRESPONDANCE**

**4.1 - Invitation à collaborer avec le Corps de cadets 01 de Saint-Hyacinthe.**

Le Corps de Cadets 01 sollicite la collaboration de la Ville afin d'être intégré aux diverses activités municipales, ou d'être mis en relation avec des

organismes ou établissements pouvant bénéficier de leur présence et de leur implication.

**Le conseil en prend acte.**

#### **4.2 - Dépôt d'une lettre de remerciement.**

Le comité organisateur Le Pickleball Club d'Acton Vale dépose une lettre de remerciement à la Ville d'Acton Vale.

**Le conseil en prend acte.**

**2025-10-345**

#### **4.3 - Demande d'utilisation du parc Roger-LaBrèque.**

Attendu que madame Mélanie Cartier, de L'Inter Section MRC d'Acton, demande à la Ville d'Acton Vale l'autorisation d'utiliser le parc Roger-LaBrèque le jeudi 16 octobre de 16 h à 19 h, afin de souligner la journée provinciale de La nuit des sans-abris ;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'utilisation du parc Roger-LaBrèque à madame Mélanie Cartier, de L'Inter Section MRC d'Acton, le jeudi 16 octobre 2025 de 16 h à 19 h, dans le cadre de la journée provinciale La nuit des sans-abris ;

Que cette autorisation soit conditionnelle au respect des règlements municipaux en vigueur et à la remise du site dans son état initial après l'événement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-10-346**

#### **4.4 - Appui à la Journée de sensibilisation au Trouble du Développement du Langage (TDL).**

Attendu que le Trouble du Développement du Langage (TDL) est un trouble neurologique affectant la capacité de comprendre et/ou de s'exprimer verbalement, touchant environ 7 % des enfants;

Attendu que le Regroupement TDL Québec œuvre à la sensibilisation, à l'information et au soutien des personnes vivant avec un TDL, ainsi que de leur entourage;

Attendu que le mois d'octobre est consacré à la sensibilisation au TDL, et que diverses actions symboliques sont organisées pour faire connaître ce trouble encore méconnu du grand public;

Attendu que le Regroupement TDL Québec sollicite la collaboration des municipalités du Québec pour illuminer un bâtiment, un édifice ou une structure municipale aux couleurs du TDL (mauve et jaune) afin de démontrer leur solidarité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la démarche de sensibilisation du Regroupement TDL Québec;

Que la Ville d'Acton Vale encourage la population à s'informer sur le Trouble du Développement du Langage et à soutenir les initiatives visant à le faire connaître;

Que le conseil autorise la diffusion de contenu informatif sur ses plateformes numériques, en lien avec cette cause.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.5 - Dépôt d'une lettre de remerciement.**

La Clé sur la Porte dépose une lettre de remerciement adressée à la Ville d'Acton Vale pour le don qui lui a été accordé.

**Le conseil en prend acte.**

#### **4.6 - Desserte en mesure d'urgence.**

Le Service d'Intervention d'Urgence civile du Québec (division Drummond) soumet un avis de contribution, sous forme d'une subvention, pour la desserte du territoire de la Ville d'Acton Vale en mesure d'urgence pour l'année 2026, au taux établi à 1.36 \$ par habitant.

**Le conseil en prend acte.**

**2025-10-347**

#### **4.7 - Demande de Bob Magnale, artisans brasseurs.**

Attendu que monsieur Roberge de la compagnie Bob Magnale artisans brasseurs, soumet une demande d'autorisation pour la tenue d'événements d'octobre à décembre 2025;

Attendu que la compagnie demande de prolonger les heures d'ouverture en fonction des événements autorisés et d'offrir des repas chauds ;

Attendu que la compagnie dépose sa liste d'événements pour octobre à décembre 2025, soit:

\* 3 octobre: Spectacle Kirá - fermeture à 23h00;

\* 17 octobre: Octobobfest Bière et Punk Vol. 4 Couleur Pastèque, Nüshu, Saints Martyrs - fermeture à 23h00;

\* 18 octobre: Octobobfest, Band à Confirmer - fermeture à 23h00;

\* 31 octobre: Halloween, Band à confirmer - fermeture à 23h00;

\* 14 novembre: Soirée huitres et guédilles, Band à confirmer - fermeture à 23h00;

\* 19 décembre: Party Noël Suédois, band à confirmer - fermeture à 23h00;

Attendu que la résolution 2023-06-254 spécifiait que, pour la tenue d'événements spéciaux, pour lesquels une modification des heures d'ouverture permise est prévue, devrait être autorisée au préalable par le conseil municipal;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser les événements suivants:

\* 3 octobre: Spectacle Kirá - fermeture à 23h00;

\* 17 octobre: Octobobfest Bière et Punk Vol. 4 Couleur Pastèque, Nüshu, Saints Martyrs - fermeture à 23h00;

\* 18 octobre: Octobobfes, Band à Confirmer - fermeture à 23h00;

\* 31 octobre: Halloween, Band à confirmer - fermeture à 23h00;

\* 14 novembre: Soirée huitres et guédilles, Band à confirmer - fermeture à 23h00;

\* 19 décembre: Party Noël Suédois, band à confirmer - fermeture à 23h00.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **5 - CONSEIL**

### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense

**2025-10-348**

### **5.2 - Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026.**

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme 'Annexe A'.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-10-349

### **5.3 - Résolution pour désigner la signataire de l'entente à intervenir avec Énergir.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite obtenir des données géoréférencées du réseau gazier;

Attendu que pour ce faire, elle doit conclure une entente avec Énergir s.e.c.;

Attendu qu'il y a lieu de désigner une signataire autorisée pour ladite entente;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu:

De désigner madame Nathalie Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'entente à intervenir avec Énergir s.e.c. relativement à la demande de données géoréférencées du réseau gazier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **6 - RAPPORTS MENSUELS**

### **6.1 - Dépôt du rapport du service incendie**

Rapport du Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

## **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

7.1 Greffe municipal et Cour municipale

7.2 Services culturels et sportifs

7.3 Travaux publics

7.4 Direction générale

7.5 Bibliothèque municipale

7.6 Urbanisme

7.7 Trésorerie

7.8 Incendie

7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux

7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

## **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

2025-10-350

### **8.1 - Désignation des signataires d'une entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les Quartiers St-André Inc.**

Attendu qu'Alexandre Chevarie, de Les Quartiers St-André Inc. veut réaliser un projet de mise en valeur de son immeuble, constitué des lots 2 326 786, 2 326 787, 2 925 779 et 3 069 284 du cadastre du Québec (projet LES QUARTIERS ST-ANDRÉ);

Attendu que la Ville a adopté, le 04 juin 2001, le règlement 036-2001 « Ententes relatives à des travaux municipaux »;

Attendu que l'article 3 de ce règlement prévoit que tout promoteur qui désire développer une partie du territoire de la ville doit, en vue d'obtenir des permis de construction et de lotissement pour des terrains situés à l'intérieur du périmètre de son projet, conclure préalablement une entente avec la ville régissant la réalisation et le partage du coût des travaux municipaux;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite entente;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général de la ville soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Alexandre Chevarie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**9 - TRÉSORERIE**

2025-10-351

**9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

|                                                                                   |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Liste des paiements préautorisés :</b>                                         |                      |
| • Liste des chèques émis et des paiements directs du 27 août au 23 septembre 2025 | 63 109.74 \$         |
| • Paiements par AccèsD du 27 août au 23 septembre 2025                            | 189 946.10 \$        |
| • Salaires, REER pour le mois de septembre 2025                                   | 170 262.59\$         |
| • Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 27 août au 23 septembre 2025      | 1 878.85 \$          |
| <b>Liste des comptes à payer :</b>                                                |                      |
| • Pour le mois de septembre 2025                                                  | 334 401.97 \$        |
| <b>Grand Total</b>                                                                | <b>759 599.25 \$</b> |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



**2025-10-352**

**9.2 - Résolution pour autoriser la trésorière à effectuer un transfert budgétaire.**

Attendu que les travaux d'ingénierie pour le remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de ville, dans les disciplines de la mécanique et de l'électricité, ont débuté en 2024;

Attendu que certains travaux supplémentaires sont nécessaires pour terminer le projet;

Attendu qu'un montant de 10 000 \$ pour cesdits travaux n'avait pas été budgété;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

D'autoriser la trésorière à compenser l'insuffisance budgétaire d'un montant de 10 000 \$ à même les surplus affectés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**9.3 - Dépôt du rapport "Activités financières de fonctionnement."**

La trésorière, madame Maryse Hamel, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 31 août 2025.

**Le conseil en prend acte.**

**2025-10-353**

**9.4 - Modification du fournisseur de location de terminaux et du traitement des transactions par cartes de crédit et de débit.**

Attendu que les frais avec le fournisseur actuel Global Payments ne cessent d'augmenter et que l'on doit remplir des rapports pour respecter les exigences de la nouvelle norme PCI;

Attendu que l'on peut mettre fin au contrat avec Global Payments sans pénalités lors d'une modification de prix qui aura lieu le 1er novembre prochain;

Attendu que la trésorière a obtenu des offres de prix de location de terminaux et du traitement des transactions par carte auprès de 2 fournisseurs et d'une révision de prix de la part du fournisseur actuel;

Attendu que la trésorière s'est informée auprès d'autres municipalités pour connaître leur opinion sur le service de ces 2 fournisseurs;

Attendu la recommandation de la trésorière;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu:

D'adjuger le contrat au fournisseur qui répond le mieux à nos demandes, soit: Digitech Payments;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de location de terminaux et du traitement des transactions par cartes de crédit et de débit.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

### **10.1 - Avis de motion et présentation du règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003, afin d'autoriser les usages commerciaux para-agricoles dans la zone 208.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Pierrette Lajoie qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin d'autoriser les usages commerciaux para-agricoles dans la zone à dominance commerciale n° 208;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Pierrette Lajoie le projet de règlement intitulé : « Règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

**2025-10-354**

### **10.2 - Résolution pour accepter le premier projet de règlement no.016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 et déterminer la date de l'assemblée publique de consultation.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 016-2025 ayant pour titre « Règlement no. 016-2025 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale »;

Ce règlement prévoit :

"D'autoriser les usages commerciaux para-agricoles dans la zone à dominance commerciale n° 208";

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 10 novembre 2025 à vingt heures (20 :00) à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-10-355**

**10.3 - Résolution pour autoriser la greffière à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture de carburant sans plomb régulier - sans service à la pompe pour la période du 01 décembre 2025 au 30 novembre 2027.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser la greffière à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'approvisionnement de carburant régulier sans plomb sans service à la pompe, pour la période du 01 décembre 2025 au 30 novembre 2027.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**11 - RESSOURCES HUMAINES**

**2025-10-356**

**11.1 - Résolution pour autoriser l'embauche - Salarié de bureau - Paie et Ressources humaines.**

Attendu le besoin au département des ressources humaines;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a procédé à un affichage interne et un affichage externe du poste vacant;

Attendu les recommandations de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Stéphanie Cyr, pour le poste d'employé – Paie et ressources humaines (après la période d'essai) selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective. Son salaire sera celui d'une classe 4 à la convention. L'embauche est conditionnelle à une prise de références positives et un examen médical conforme. La date de début en poste sera en fonction de son délai de préavis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**12 - COUR MUNICIPALE**

**2025-10-357**

**12.1 - Résolution pour radier certains dossiers de la cour municipale.**

Suite à la lecture du rapport transmis par la greffière concernant la radiation de certains dossiers de la Cour municipale, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la radiation des dossiers, tels que spécifiés dans ledit rapport daté du 10 juillet 2025, pour un montant total de 4 404.96 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**14 - TRAVAUX PUBLICS**

2025-10-358

**14.1 - Adjudication du contrat pour la fourniture de deux camionnettes.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 23 septembre 2025 à 11 h à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture de deux camionnettes;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 124 939 \$, plus taxes ainsi que son paiement, pour la fourniture de deux camionnettes;

De financer cette dépense à même les surplus libres. De renflouer les surplus libres du montant recouvré des assurances ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit P.E. Boisvert Auto Ltée au coût de 124 939 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 23 septembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-10-359

**14.2 - Octroi de contrat de gré à gré - Contrôle de la qualité des matériaux et le suivi environnemental des sols contaminés - route Tétreault.**

Attendu que le *règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle* prévoit, notamment, comme mesure de rotation, la possibilité pour la Ville de procéder à un appel d'intérêts afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

Attendu que la Ville a lancé un appel d'intérêts auprès de trois fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins, pour des services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi environnemental des sols contaminés - route Tétreault;

Attendu que le fournisseur ayant soumis le prix le plus bas est Environnement LCL Inc. et que les exigences ainsi que les conditions soumises sont jugées conformes;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré à Environnement LCL Inc., selon le prix unitaire, pour un montant total de 31 630\$, taxes en sus;

D'autoriser une dépense de 31 630 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à Environnement LCL Inc. pour des services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi environnemental des sols contaminés - route Tétreault;

De financer cette dépense à même à 80% par le programme PAVL et 20 % par les surplus non affectés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **15 - LOISIRS**

**2025-10-360**

### **15.1 - Résolution pour accepter et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi M18 d'Acton Vale.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi M18 d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi de hockey du 2 au 15 février 2026;

D'autoriser le directeur général ainsi que le directeur du service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Tournoi M18 d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**2025-10-361**

### **16.1 - Résolution pour autoriser une demande de soumission, par voie d'appel d'offres, pour le remplacement des équipements du décanteur #2 - Usine de filtration d'eau potable.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'assistant traitement des eaux à demander, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le remplacement des équipements du décanteur #2 - Usine de filtration d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **17 - INCENDIE**

**2025-10-362**

### **17.1 - Demande de la brigade incendies d'Acton Vale.**

Attendu que la brigade incendies d'Acton Vale soumet à la Ville une demande de contribution pour l'achat de friandises pour l'occasion de la fête de l'Halloween;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Qu'une dépense d'un montant de 400 \$ maximum soit autorisée ainsi que son paiement pour l'achat de friandises pour la fête de l'Halloween.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2025-10-363**

### **17.2 - Octroi de contrat de gré à gré - Achat d'une station de remplissage en air respirable.**

Attendu que le *règlement 015-2024 concernant la gestion contractuelle* prévoit, notamment, comme mesure de rotation, la possibilité pour la Ville de procéder

à un appel d'intérêts afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

Attendu que la Ville a lancé un appel d'intérêts auprès de deux fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins, pour l'achat d'une station de remplissage en air respirable;

Attendu que le fournisseur ayant soumis le prix le plus bas est La Boutique du plongeur et que les exigences ainsi que les conditions soumises sont jugées conformes;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré à La Boutique du plongeur, selon le prix unitaire, pour un montant total de 107 522.85 \$, taxes en sus;

D'autoriser une dépense de 107 522.85 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à La Boutique du plongeur pour l'achat d'une station de remplissage en air respirable;

De financer cette dépense à 80 % par le programme du Fonds de soutien aux projets structurants et à 20 % par les surplus non affectés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2025-10-364**

### **18.1 - Résolution relative à une demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Diane Loyer).**

Attendu que madame Diane Loyer, par l'entremise de monsieur Alexandre Ouellet, arpenteur géomètre, désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'aliénation de deux parties de lots;

Attendu que madame Loyer désire aliéner deux parties du lot 2 329 527 à conserver comme exploitation d'érable à sucre;

Attendu que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**19 - VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 15.

|              |                                                                                                |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Didier Gamet | Compte tenu des niveaux bas des rivières, est-ce que la réserve d'eau est toujours suffisante. |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 19.

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-neuf minutes (20; 19).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date